



Raid Dingue de l'Artois


Jeu*di* 10 Mai 2018 – Duisans

Bulletin d'inscription « Raid Adultes »

Bulletin à adresser avant le **13 Avril 2018**

Communauté de Communes Organisation Raid - 12 rue des Fresnaux 62123 HABARCQ

@: raid@campagnesartois.fr - 03 21 22 83 74

 Raid Dingue de l'Artois

« Confirmé » (ouvert aux +18 ans)

« Découverte » (ouvert aux +16 ans)

Equipe Masculine

Equipe Mixte

Equipe Féminine

Nom de l'équipe:

Equiper n°1

Nom:


Prénom:

Date de naissance:

Adresse:

.....

.....



E-mail:

Taille de tee-shirt (XL, L, M ou S):.....

Signature:

Equiper n°2

Nom:


Prénom:

Date de naissance:

Adresse:

.....

.....



E-mail:

Taille de tee-shirt (XL, L, M ou S):.....

Signature:

Pour les mineurs (+16 ans) participant au Raid Adultes « Découverte »:

Je soussigné Mr/Mme autorise mon fils/ma fille à participer au Raid Dingue de l'Artois le jeudi 10 Mai 2018 à Duisans.

Signature des parents:

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription un certificat médical datant de moins d'un an de non contre indication à la pratique du VTT et de la course à pied en compétition (Licence de Triathlon acceptée)

En signant, je reconnais avoir pris connaissance du règlement et autorise les organisateurs à utiliser les photos ou films sur lesquels je figurerais. Tout bulletin incomplet (certificat médical + règlement) ne sera pas pris en compte.

Prix pour le Raid Adultes: 20€ par personne - Pour les chèques règlement à l'ordre du Trésor Public

Règlement du Raid Dingue de l'Artois (Raid Adultes)

Art 1: Organismes

Le Raid Dingue de l'Artois, qui se déroulera le jeudi 10 mai 2018, est organisé par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, en partenariat avec les associations Aventure Nature, Kréa Sport, l'Ovale du Gy et la commune de Duisans.

Art 2: Les épreuves

Les participants ont le choix entre le parcours « **Découverte** » (41 Km) ou le parcours « **Confirmé** » (47 Km).

Le Raid Adultes regroupe 7 épreuves:

- ° VTT (20km – 15km chronométrés)
- ° Trotinette (2km chronométrés)
- ° Spéciale VTT (4km – 2km chronométrés)
- ° Run and Bike (11km pour les confirmés dont 9km chronométrés / 9km pour les découvertes dont 7km chronométrés)
- ° Epreuve surprise au stade de Rugby
- ° Course d'Orientation (3km chronométrés pour les découvertes / 5km chronométrés pour les confirmés)
- ° Trail Final (5km chronométrés pour les confirmés / 3km chronométrés pour les découvertes)

Le parcours sera indiqué au sol et/ou avec des flèches (ou sur d'autres supports). Les concurrents déclarent avoir pris connaissance des différentes épreuves pour la catégorie choisie. **Toute épreuve non réalisée disqualifiera l'équipe.** Le niveau du Raid est classé moyen. Les coureurs seront autonomes sur tout le parcours du Raid Adultes. Pour le Raid Adultes, les équipes doivent rester unies tout au long du parcours, une distance inférieure à 20m doit séparer les coureurs. En cas de non respect du règlement, l'organisation s'autorise à interdire la poursuite de l'épreuve. Les coureurs du Raid Adultes doivent respecter le code de la route ainsi que les règles de bonne conduite dans le sport.

Seuls les vélos et les quads de l'organisation, ainsi que les véhicules de gendarmerie et de secours sont autorisés à circuler sur le parcours.

Des bénévoles seront placés sur le parcours afin d'éviter toute tricherie.

Le ravitaillement adapté à ce genre d'épreuve est fourni par l'organisation et strictement réservé aux concurrents. Le ravitaillement personnel est autorisé.

Art 3: Date, lieu de rendez-vous et horaires

Le jeudi 10 Mai 2018, rendez-vous au stade de Rugby de Duisans (Grand Rue). Départ à 08h00 (Raid Adultes). Accueil des équipes dès 07h00. Briefing à 07h45 à la salle des fêtes.

Retrait des dossards possible le mercredi de 17h30 à 19h ou le jeudi à partir de 07h00 à la salle des fêtes de Duisans.

Art 4: Inscriptions

Le Bulletin d'inscription (téléchargeable sur campagnesartois.fr) est à envoyer à Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, 12 rue des Fresnaux 62123 Habarcq, par courrier avant le vendredi 13 avril 2018. Il doit être accompagné du droit d'inscription et d'une pièce justificative (Licence de Triathlon ou certificat médical). Le règlement de ces droits d'inscription ne peut être effectué qu'en euros, en espèces ou chèque à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**. Prix pour le Raid Adultes: 20€/personne.

Pour les inscriptions par courrier : **la signature du bulletin est obligatoire** pour pouvoir prendre part à la course. Toute falsification du bulletin entraînera le déclassement de la course et la non-possibilité de réclamer une récompense.

L'organisateur se réservant la possibilité de clôturer les inscriptions à tout moment.

Dès l'inscription effectuée le participant recevra un e-mail de confirmation de son inscription.

Le Raid Adultes est ouvert à toute personne née avant 2002 pratiquant de manière régulière une activité sportive telle que le VTT, le Running.... Pour les coureurs mineurs, ils devront être sous la responsabilité de leur coéquipier qui devra être majeur. Il ne pourra avoir qu'un mineur par équipe. Les mineurs devront obligatoirement emprunter le parcours « découverte ».

Les équipes pour le Raid Adultes seront composées de 2 personnes (aucun participant individuel).

Le désistement de l'un des membres d'une équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de son équipier qui sera autorisé à proposer un nouvel équipier sous réserve de la présentation de toutes les pièces requises, dans les délais requis.

Seules les inscriptions par courrier sont acceptées, les inscriptions par courriel ne sont pas autorisées. Toutefois, le courriel peut être utilisé pour toute demande de renseignements ou pour effectuer une préinscription dans l'attente de l'envoi du dossier complet par la poste.

Art 5: Licence ou certificat médical

Toute participation à une compétition sportive est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- Soit d'une **licence de Triathlon**, délivrée par la Fédération Française de Triathlon, en cours de validité à la date de la manifestation.

- Soit d'un **certificat médical de non-contre indication à la pratique de la course à pied et du VTT en compétition**, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Attention, la remise du certificat médical sur le téléphone n'est pas valable.

L'organisateur, en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant.

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

Art 6: Chronométrage, sections, pointage, pénalités

Pour le Raid Adultes, le chronométrage des activités sera effectué grâce à une puce. Les zones appelées liaisons ne seront pas chronométrées. Les épreuves de VTT, spéciale VTT, Run and Bike, Trottinette, Trail, Epreuve Surprise et Course d'Orientation seront chronométrées. Les liaisons sont à réaliser à allure libre, vous devez respecter le code de la route, vous n'êtes pas prioritaire sur les routes. En Course d'Orientation, chaque balise non poinçonnée ou fautive pénalisera l'équipe de 5 min. L'équipe qui mettra le plus petit temps sur la journée sera vainqueur, en cas d'égalité, le nombre de pénalités sur les balises fera la différence.

La puce devra être restituée à l'organisation, même en cas d'abandon ou de non présence le jour de la course sous peine de facturation de la valeur de remplacement de la puce.

Art 7: Nombre d'équipes

Le nombre d'équipes est limité à 100 pour le Raid Adultes (2 personnes par équipe). Les 100 premières équipes inscrites seront sélectionnées. Les concurrents s'engagent sur le Raid en toute connaissance de cause. L'organisation n'est pas responsable du comportement des équipes enfreignant la législation du code de la route et seront considérées hors course. Les coureurs doivent souscrire une assurance individuelle d'accident.

Art 8: Classement et catégories/Composition du jury

Pour le Raid Adultes le classement sera général (un pour le « confirmé » et un pour le « découverte »). Il y aura plusieurs catégories: Hommes/Femmes/Mixtes (les équipes composées avec un mineur seront classées en découverte). Le jury sera composé par les membres de l'association Aventure Nature.

Art 9: Matériel

Un VTT et un casque par personne, une trousse de réparation par équipe, un compteur par équipe, une boussole par équipe (pour l'épreuve de Course d'Orientation), un téléphone par équipe, un sifflet, un dossard, une couverture de survie et un système d'hydratation.

Pour le Raid Adultes, le port du casque est obligatoire sur les parcours VTT, Trottinette ainsi que pendant le Run&Bike.

Le matériel sera contrôlé avant le départ du Raid. Les matériels utilisés par les concurrents devront impérativement être normalisés CE. Il est de la responsabilité du concurrent d'avoir un matériel individuel adapté et bon état de fonctionnement. Les systèmes de traction sont interdits lors des départs groupés, en descente et doivent être largables à tout moment.

L'organisation fournira les cartes et documents nécessaires pour les épreuves.

Art 10: Les secours

L'assistance médicale sera assurée par la Croix Rouge. Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours, grâce au PC course placé près de l'arrivée.

Les secouristes avec le médecin présent pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité. En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs ou poste de secours sur le parcours).

Art 11: Assurance

Une responsabilité civile souscrite chez AREAS couvrira l'organisation .

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours en cas de mauvaises conditions atmosphériques.

Art 12: Protection de l'environnement

L'événement s'est inscrit dans une démarche environnementale avec le Conseil Départemental du 62. Pendant les épreuves, merci de respecter l'environnement (ex: jets de déchets sur le parcours...).

Art 13: Vestiaires, douches

Des vestiaires et des douches sont à la disposition des coureurs à côté de la salle des fêtes.
Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les vestiaires et dans les douches.

Art 14: Rétractation, désistement

En cas de désistement de la part d'une équipe, l'organisation s'engage à rembourser les droits d'inscription sur présentation, par courrier ou courriel, d'un justificatif, suivant les modalités ci-dessous :

- Plus de 8 jours avant la manifestation remboursement intégral.
- Moins de 8 jours avant la manifestation pas de remboursement.

Art 15: Signaleurs et bénévoles

Des signaleurs et des bénévoles seront nommés pour l'organisation du Raid Adultes.

Les signaleurs et les bénévoles ont pour rôle de veiller au bon déroulement de l'épreuve, en particulier pour les points suivants : Sécurisation des circuits, vérifications administratives, vérifications techniques, application du présent règlement, respect des consignes de sécurité, secours et assistance en relation avec les sapeurs-pompiers, enregistrement des abandons et des réclamations, gestion du matériel prêté aux concurrents, accueil et information, remise des dossards, organisation du parc à vélos, balisage et dé-balisage, ravitaillements, restauration.

Art 16: Modification de parcours

L'organisateur pourra envisager de raccourcir ou d'annuler l'épreuve pour une partie ou la totalité des participants dans les cas suivants :

- ° Dégradation des conditions météorologiques
- ° Mauvaises conditions de pratique liées à la dangerosité/dégradation du terrain
- ° Equipements défectueux (EPI, équipements des concurrents)
- ° Progression trop lente de certaines équipes
- ° Mise en danger de l'intégrité physique des concurrents

Article 17 : Acceptation du règlement

L'inscription au Raid Dingue de l'Artois vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.